



Décision de radiodiffusion CRTC 2012-513

Version PDF

Ottawa, le 25 septembre 2012

Asian Television Network International Limited
L'ensemble du Canada

Demande 2012-1085-6, reçue le 7 juin 2012

Révocation de licence

1. Asian Television Network International Limited a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement à l'entreprise nationale de programmation de télévision payante de catégorie 2 à caractère ethnique connue sous le nom de Cricket Plus (anciennement connue sous le nom de ATN – Asian Sports Network (ASN)).
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément aux articles 9(1)*e*) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Asian Television Network International Limited à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général